

1. Introduction

La commune de la Motte-Saint-Martin a une politique sociale qui a pour but d'offrir aux familles et aux enfants, un temps d'accueil de loisirs pendant la période scolaire et pendant les premières semaines des vacances (Toussaint et Printemps) et deux à trois semaines sur les vacances d'été.

Ces services sont gérés par la municipalité.

L'accueil de loisirs se situe dans la salle d'accueil de loisirs de l'Espace Jean MAGNAT sis, 1, Espace Jean MAGNAT – La Molière – 38 770 La Motte-Saint-Martin, et situé à côté de la mairie, sous l'école.

2. Finalité de la structure

- Laïcité,
- Mixité Sociale et respect des autres,
- Accès à la citoyenneté,
- Épanouissement et créativité artistique, culturelle et sportive,
- Accessibilité à tous les enfants y compris pour ceux atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap.

3. Objectifs Généraux

- Tendre vers l'autonomie de l'enfant afin qu'il devienne un citoyen responsable,
- Développer et favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, de plein air, de proximité pour tous les enfants (y compris ceux atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap),
- Mener ces activités en vue du bien-être de l'enfant, qu'il se sente en sécurité morale et physique.

4. Objectifs opérationnels

1. Développer la socialisation des enfants dans la collectivité

La socialisation est un vecteur important dans l'éducation d'un enfant pour lui permettre de devenir un bon citoyen et d'être à l'aise en société.

Moyens :

- Utiliser les jeux de société car c'est un vecteur d'apprentissage très important dans la collectivité. En effet, cela regroupe plusieurs aspects (règles, partage, respect de l'autre) tout en s'amusant,
- Mettre en place des petits et grands jeux pour favoriser l'esprit d'équipe, d'entre-aide et de solidarité,
- Avoir un comportement de bienveillance, réprimander tout comportement discriminatoire entre enfants/animateurs, entre animateurs, toutes moqueries, tout écart de langage et comportement inadapté.

2. Développer l'expression, l'autonomie et l'imagination

Il est important pour l'enfant de pouvoir exprimer son opinion, de dire ce qu'il ressent, d'être écouté.

1. Développer l'expression :

Moyens :

- Mettre en place plusieurs activités (manuelle, sportive) pour permettre aux enfants d'avoir le choix dans les activités et leur permettre de tourner dans les ateliers proposés,
- Proposer des temps de paroles et d'échange en matinée et en fin de journée. Pour cela créer et/ou des outils de communication, exemple : la cible des humeurs, météo du jour, bâton de parole,
- Récolter les envies d'activité des enfants, en utilisant une boîte à idée,
- Sur des temps bien précis comme au moment des temps libre l'enfant a le droit de ne rien faire.

2. Développer l'autonomie :

Moyens :

- Encourager à participer aux tâches de la vie quotidienne (mettre la table, débarrasser et les laisser se servir quand c'est possible, rangement de fin de séance),
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités,
- Laisser le choix dans les activités.

3. Développer l'imaginaire :

Moyens :

- Mettre en place des activités manuelles et de création,
- Proposer des sorties/ interventions culturelles,
- Valoriser l'enfant et l'encourager dans ce qu'il entreprend,
- Axer le programme autour d'une thématique. Pour chaque thème une histoire sera le fil conducteur,
- Réaliser des grands jeux où il y a une histoire et les animateurs doivent se déguiser.

4. Éveiller la curiosité des enfants :

Moyens :

- Proposer des activités diverses et adaptées : activités sportives, manuelles et culturelles aux enfants,
- Développer des activités sportives à proximité de la Motte-Saint-Martin et sur le territoire Matheysin en travaillant avec des clubs et intervenants sportifs,
- Proposer des sorties culturelles aux enfants en lien avec le thème de la semaine.

5. Carte d'identité

- Âge des enfants : 3-12ans
- Périodes concernées :
 - 1^{re} semaine des petites vacances scolaires de Toussaint et de Printemps
 - Les 2 premières semaines des vacances estivales
- Effectifs enfants :
 - 10 enfants de 3 à 6 ans (agrément PMI)
 - 16 enfants de 7 à 12 ans
- Lieux d'accueil : Salle d'accueil de loisirs péri et extra scolaire, 1 Espace Jean Magnat, 38 770 la Motte-Saint-Martin.
- Accueil des enfants : du lundi au vendredi
 - Le matin : de 7h30 heures jusqu'à 9 heures
 - Le soir : de 17 heures jusqu'à 18 heures

6. Vie quotidienne

Déroulement d'une journée type →

- de 7h30 à 9h00 : Accueil des parents et des enfants

Les enfants arrivent sur un horaire échelonné.

Les animateurs ont mis en place des petits ateliers (dessins, perles, pâte à modeler ...), coins (lecture, jeux libre ...) pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

Il est important de créer des petits espaces dédiés aux enfants comme un espace jeux libres où les enfants peuvent s'amuser pour développer leur imagination, favoriser la socialisation. Les jeux sont bien sûr à leur disposition pour favoriser l'autonomie sous la surveillance toute fois d'un animateur.

- de 9h15 à 9h30 :

Rangement de la salle de vie et mise en route de la journée. Pour cela, faire asseoir les enfants en cercle et mettre en place des outils de communication (cible d'humeur, bâton de parole)

Construire les règles de vie en début de semaine avec les enfants, les rendre acteurs des règles de vie, rappel des règles de vie si besoin pour le reste de la semaine.

Pour les petits, nous pourrions procéder de la même manière, mais nous favoriserons un panneau visuel.

Pour entrer doucement dans le rythme de la journée et apprendre à mieux se connaître, proposer des petits jeux.

- de 9h30 à 11h30 :

Activité manuelle et sportive → proposer plusieurs activités différentes pour laisser le choix aux enfants et ainsi favoriser l'expression ainsi que l'autonomie.

- 11h30 – 11h50 :

Temps libre. Attention ces moments de temps libre doivent être encadrés. L'animateur joue avec les enfants si ceux-ci le désirent et ce dernier peut proposer des jeux à l'enfant qui s'ennuie.

- 11h45 – 12h00 :

Un petit groupe d'enfants avec un animateur se détache pour aller mettre la table et préparer pour le repas. Les autres restent en temps libre sous la surveillance des autres animateurs.

- 12h00 – 13h00 :

Repas. Ces temps de repas doivent être animés, à chaque table il doit y avoir un animateur.

À la fin du repas tout le monde participe au débarrassage de la salle de cantine.

- 13h00 à 15h00 : Temps calme

Les enfants de 3 à 4 ans vont dans la salle de sieste pour se reposer jusqu'à 15 heures maximum. Une sortie à 14h00 est possible pour les enfants qui ne souhaitent pas dormir. Une animatrice en charge des grands (salle donnant sur la cour des petits donc sur le dortoir) se détache pour aller récupérer et amener les enfants qui ne dorment pas dans leur salle.

- 13h00 à 14h00 :

Temps calme pour les plus grands. Les animateurs jouent avec les enfants, peuvent lire des histoires à ceux qui le veulent. Tout jeu sorti doit être rangé avant d'en sortir un autre. Roulement entre animateur pour aller prendre une pause.

- 14h00 à 16h00 :

Plusieurs activités sont proposées pour permettre à l'enfant de choisir. (sportive, manuelle).

- 16h00 à 16h30 :

On range les activités sportives et/ou manuelles et on se prépare pour aller goûter (on se lave les mains et on sort sa bouteille d'eau).

- 16h30 à 17h00 :

Goûter.

- 17h00 à 18h00 :

Temps libre. Organisation identique au matin.

A 17h30 un animateur se détache pour commencer à faire le ménage selon le planning.

Attention ! Il est important de bien respecter les horaires cités ci-dessus pour avoir une bonne dynamique de groupe et un bon rythme pour la journée.

7. Modalités de participation des enfants et des jeunes

Il est important que l'enfant ou le jeune puisse être acteur de sa semaine ou de sa journée d'accueil de loisir :

- Le matin organiser des petits temps d'échange,
- Laisser le choix à l'enfant dans ses activités (proposer plusieurs activités)
- Les enfants participent aux tâches de la vie quotidienne (mettre la table, aider à la préparation des activités, ranger les activités). Tout jeu sorti doit être rangé avant d'en sortir un autre
- Mettre en place des petits bilans avec eux. (la cible, le bâton de parole, la météo des humeurs)
- Donner des responsabilités à l'enfant en chaque début de matinée (ex : responsable des essuie-mains, du savon, du rangement de la salle...)

8. Moyens humains

1. L'équipe

Le nombre d'animateur correspond au taux d'encadrements fixé par Services Départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) :

- pour les moins de 6 ans → 1 animateur pour 8 enfants
- pour les plus de 6 ans → 1 animateur pour 12 enfants

2. Déroulement des pauses

Une pause de 20 minutes est prévue au moment des temps calmes.

Une autre pause de 5 minutes est accordée aux animateurs pendant le goûter (En parler avec l'équipe).

3. Déroulement des réunions

Des temps d'échange seront programmés pour évoquer la semaine écoulée, parler de la suivante (pour les vacances estivales).

Dans chaque salle il y aura un petit cahier pour noter tout ce qui peut être rectifié. Un petit point sera fait avec l'équipe le lundi soir pour améliorer la semaine.

Attention sur le cahier, les remarques ont pour but d'être bienveillantes et constructives.

9. Accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps

La municipalité de la Motte-Saint-Martin permet l'accès aux enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps en les intégrant au groupe des enfants de l'accueil de loisirs extra scolaire. Cette démarche de mixité de différents publics permet à tous les participants l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteint de trouble de la santé est préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Chaque situation étant particulière, nous rencontrons la famille afin de recevoir toutes les consignes nécessaires à la vie quotidienne de l'enfant : explication des troubles afin d'en mesurer l'importance et ainsi en faire part à l'équipe d'animation.

Nous discutons avec la famille concernant les notions d'autonomie et d'intégration. Nous prenons alors note des consignes et des difficultés que l'enfant serait susceptible de rencontrer selon les situations. Ces notes peuvent être complétées d'un certificat médical précisant toute réserve (inaptitude ou contre-indication pour l'enfant).

La directrice de l'ACM transmet les informations nécessaires au fonctionnement quotidien aux membres de l'équipe d'animation.

Des bilans sont réalisés régulièrement entre la famille et l'équipe d'animation. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur sont reprogrammées afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.